

# SQ

Terre d'innovations

# PLU

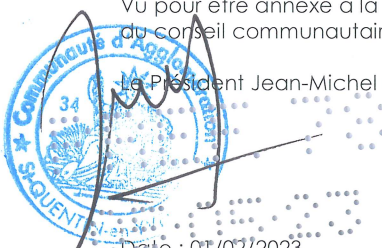
## PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

### 7.26. Droit de Prémption Commercial

## MODIFICATION APPROBATION

ÉLANCOURT  
GUYANCOURT  
LA VERRIÈRE  
MAGNY-LES-HAMEAUX  
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX  
TRAPPES  
VOISINS-LE-BRETONNEUX

Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil communautaire du 13/04/2023  
Le Président Jean-Michel Fourgous



Date : 01/02/2023

1, rue Eugène-Hénaff - BP 10118 - 78192 Trappes Cedex  
Tél. : 01 39 44 80 80 [www.sqy.fr](http://www.sqy.fr)

**SAINT  
QUENTIN  
EN YVELINES**  
Terre d'innovations

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2010

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°

**2010 - 05 - 34**

### OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

#### **INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS ARTISANAUX, LES FONDS DE COMMERCE, LES BAUX COMMERCIAUX**

#### **DATE CONVOCATION**

19 mai 2010

#### **DATE D'AFFICHAGE**

**AFFICHÉ LE :**  
**0 4 JUIN 2010**

#### **CONSEILLERS MUNICIPAUX**

#### **EN EXERCICE**

**34**

#### **VOTANTS**

**31**

#### **PRESENTS**

**28**

A 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur François DELIGNÉ, Maire,

#### **ETAIENT PRESENTS**

M. François DELIGNÉ - Mme Geneviève SAGBOHAN - M. Yves MACHEBOEUF - Mme Nathalie HATTON ASENSI - M. Yannick OUVARD - Mme Danielle HAMARD - M. Benoît FERRÉ - Mme Marie-Christine LE TARNEC - M. Patrick PLANQUE - M. Robert CADALBERT - Mme Marie-Claude BOURDON - M. Philippe MAINE - Mme Jacqueline ODE - M. Philippe BONANNI - M. Bernard TABARIE - Mme Malika REBOULET - M. Stéphane OLIVIER - Mme Danièle VIALA (à partir du point : Création de poste, pouvoir à Mme Jacqueline ODE) - M. Roger ADÉLAÏDE - Mme Michelle BOCK - M. Gabriel CIMINO - M. Gilles BRETON - Mme Anne TOUZEAU - M. Lassaâd AMICH - Mme Geneviève TRAMCOURT - M. Régis SCHILARDI - Mme Joseline LAURENT - M. Pierre-Marie HOUETTE.

#### **ABSENTS EXCUSES**

Mme Armelle LE BRAS CHOPARD, pouvoir à Mme Marie-Christine LE TARNEC.

Mme Catherine MOVAHEDKHAH, pouvoir à M. Patrick PLANQUE.

Mme Zora DAÏRA, pouvoir à Mme Marie-Claude BOURDON.

M. Julien OECHSLI.

M. Olivier PERNOT.

#### **ABSENT**

M. Nicolas BESCOND.

#### **SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Malika REBOULET.

LA PRESENTE DELIBERATION EST SUSCEPTIBLE DE RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE  
VERSAILLES DANS UN DELAI DE 2 MOIS A COMPTER DE SON AFFICHAGE

HÔTEL DE VILLE - 14, rue Ambroise Croizat - BP 32 - 78041 Guyancourt Cedex - Téléphone : 01.30.48.33.33 - Télécopie : 01.30.48.33.49 - [www.ville-guyancourt.fr](http://www.ville-guyancourt.fr)

L'article L. 214-1 du Code de l'Urbanisme permet aux communes de délimiter des espaces dans lesquels elles peuvent se substituer à un acquéreur lors d'une vente de fond artisanal ou commercial ou de la vente d'un bail commercial.

Considérant l'étude commerciale menée à l'initiative de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines qui met en évidence la nécessité d'assurer une complémentarité entre les trois pôles principaux de commerces (Pont du Rouitoir, Villaroy, Centre Ville) et d'y maintenir des commerces moteurs,

Considérant, compte tenu de cette étude et pour répondre aux volontés exprimées par une bonne part de la population et les élus du Conseil Municipal, qu'il s'agit de doter la Commune des moyens de préserver et développer une offre commerciale et artisanale diversifiée et de proximité,

Considérant la délibération de principe prise le 29 septembre 2009 pour la mise en place de périmètres sur lesquels sera instauré un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprises entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup>,

Un dossier et un projet de délibération ont été soumis à l'avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre d'Artisanat conformément aux textes en vigueur.

Considérant la proposition d'instaurer sur la Commune de Guyancourt quatre périmètres de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, définis ci-dessous, sur lesquels sera fondé le droit de préempter les fonds artisanaux, les fonds de commerce et les baux commerciaux ainsi que les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprises entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup>,

- **Dans le quartier des Garennes** : les immeubles et terrains situés de part et d'autre du boulevard Beethoven et entre le chemin Léo Ferré et la rue Georges Gershwin et les immeubles et terrains situés entre le mail des Garennes, la place Jacques Brel, le chemin Léo Ferré et le boulevard Beethoven (plan annexé).
- **Dans le quartier des Saules** : les immeubles et terrains situés de part et d'autre du Mail des Saules et entre le boulevard Paul Cézanne et la rue de la Mare de Troux (plan annexé).
- **Dans les quartiers du centre ville et du Pont du Rouitoir** : l'ensemble des immeubles et terrains situés dans le périmètre défini par les rues de la Noël, de la Rigole, le chemin de la Noël, la rue Jean Mailler, le Mail Thérèse Desqueyroux, le boulevard Jean Jaurès, la rue Saint Pôl-Roux, le boulevard du Château, la rue Ambroise Croizat, la

place Thérèse Martin, la rue du Moulin, la rue du Grand Noyer et la place Bel Ébat ainsi que l'ensemble des immeubles et terrains donnant sur la place Bel-Ébat et l'ensemble des immeubles et terrains donnant sur l'église (plan en annexe).

- **Dans le quartier de Villaroy** : l'ensemble des immeubles et terrains situés de part et d'autre de la rue Georges Haussmann, autour de la place Pierre Bérégovoy, de part et d'autre des rues Philibert Delorme et Nicolas Ledoux (incluant les commerces à venir) jusqu'à l'avenue Léon Blum, de part et d'autre de la rue François Mansart, de part et d'autre de la rue Louis Le Vau entre les rues Pierre Latécoère et de Villaroy, de part et d'autre de la rue Ernest Lavisse, au Nord-Est de la rue André Leroi-Gourhan entre l'avenue Léon Blum et la rue Henri Guimard (plan annexe).

Vu la loi n ° 2005-882 du 02 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises,

Vu le décret n ° 2007-1827 du 26 décembre 2007 relatif au droit de préemption des communes sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux et les baux commerciaux,

Vu le décret n ° 2009-753 du 29 juin 2009 relatif au droit de préemption sur les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés,

Vu les articles L. 2122-17 et L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 12 mai 2010,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme et Développement Durable en date du 12 mai 2010,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

#### **Article unique**

D'approuver l'instauration d'un droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprises entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Le Maire  
Conseiller Général des Yvelines  
Vice Président de la CA de SQY

François DELIGNÉ



ACTE RENDU

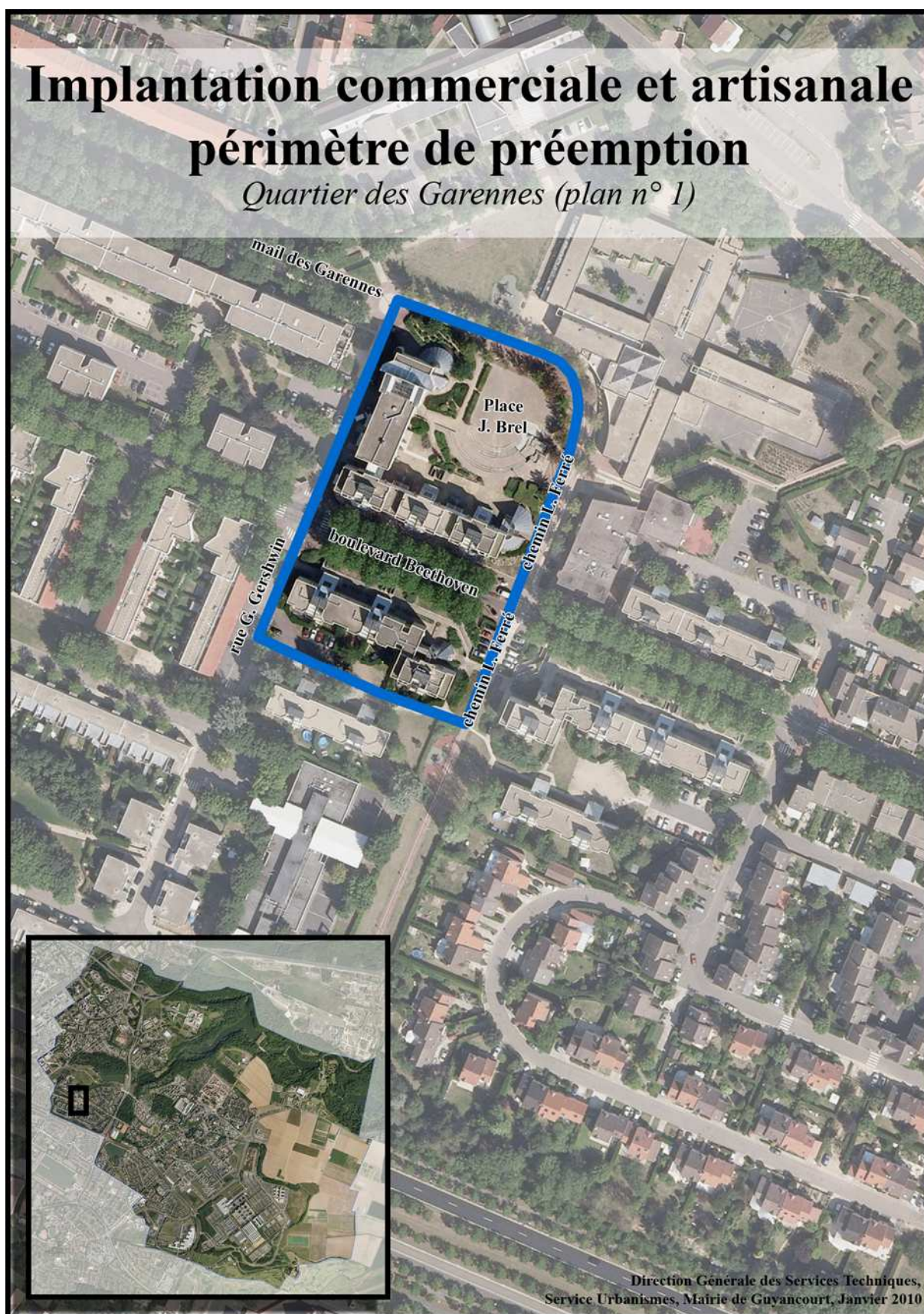
EXÉCUTOIRE LE

*24 mai 2010*

LE MAIRE

# Implantation commerciale et artisanale périmètre de préemption

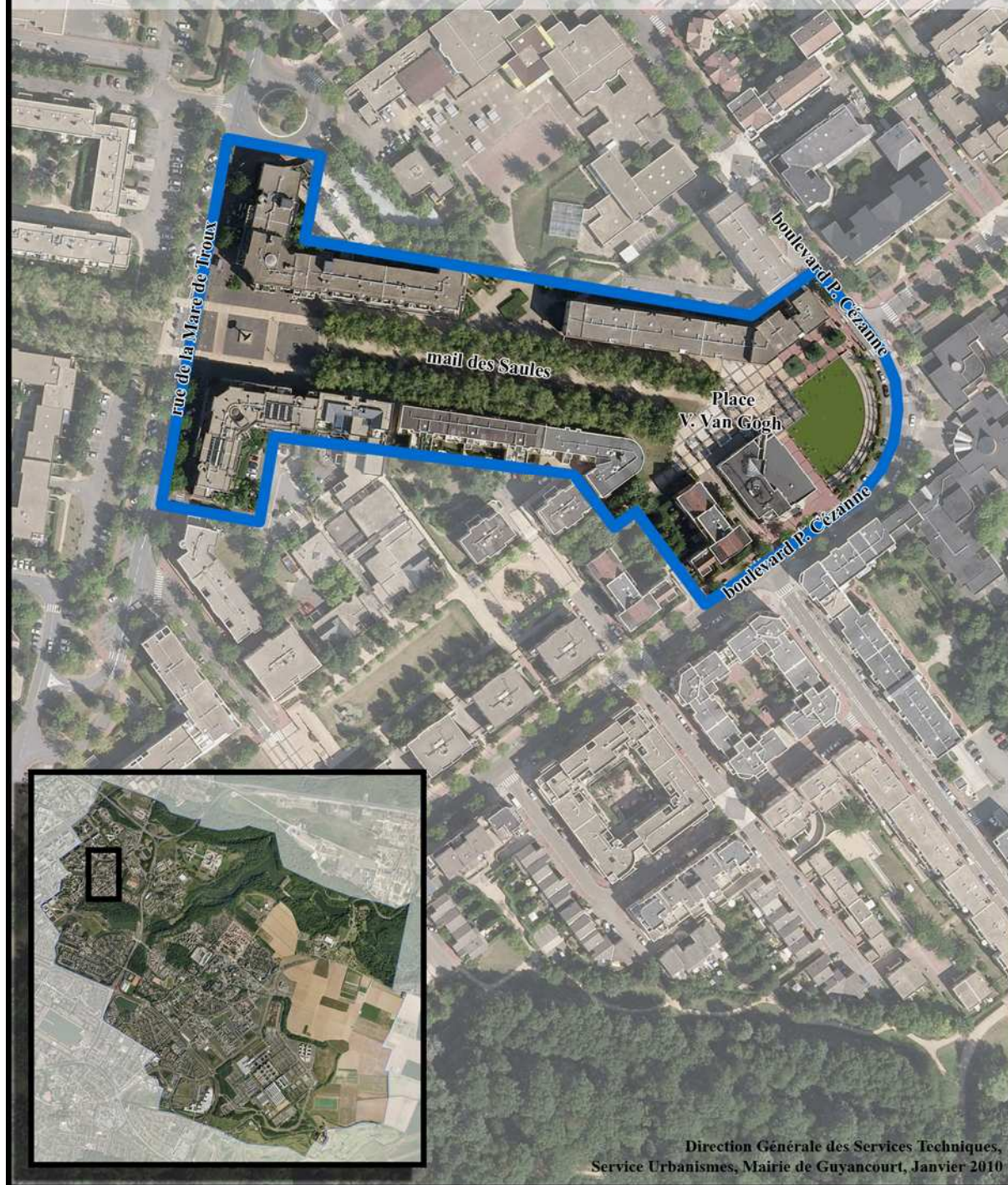
*Quartier des Garennes (plan n° 1)*



Direction Générale des Services Techniques,  
Service Urbanismes, Mairie de Guyancourt, Janvier 2010

# Implantation commerciale et artisanale périmètre de préemption

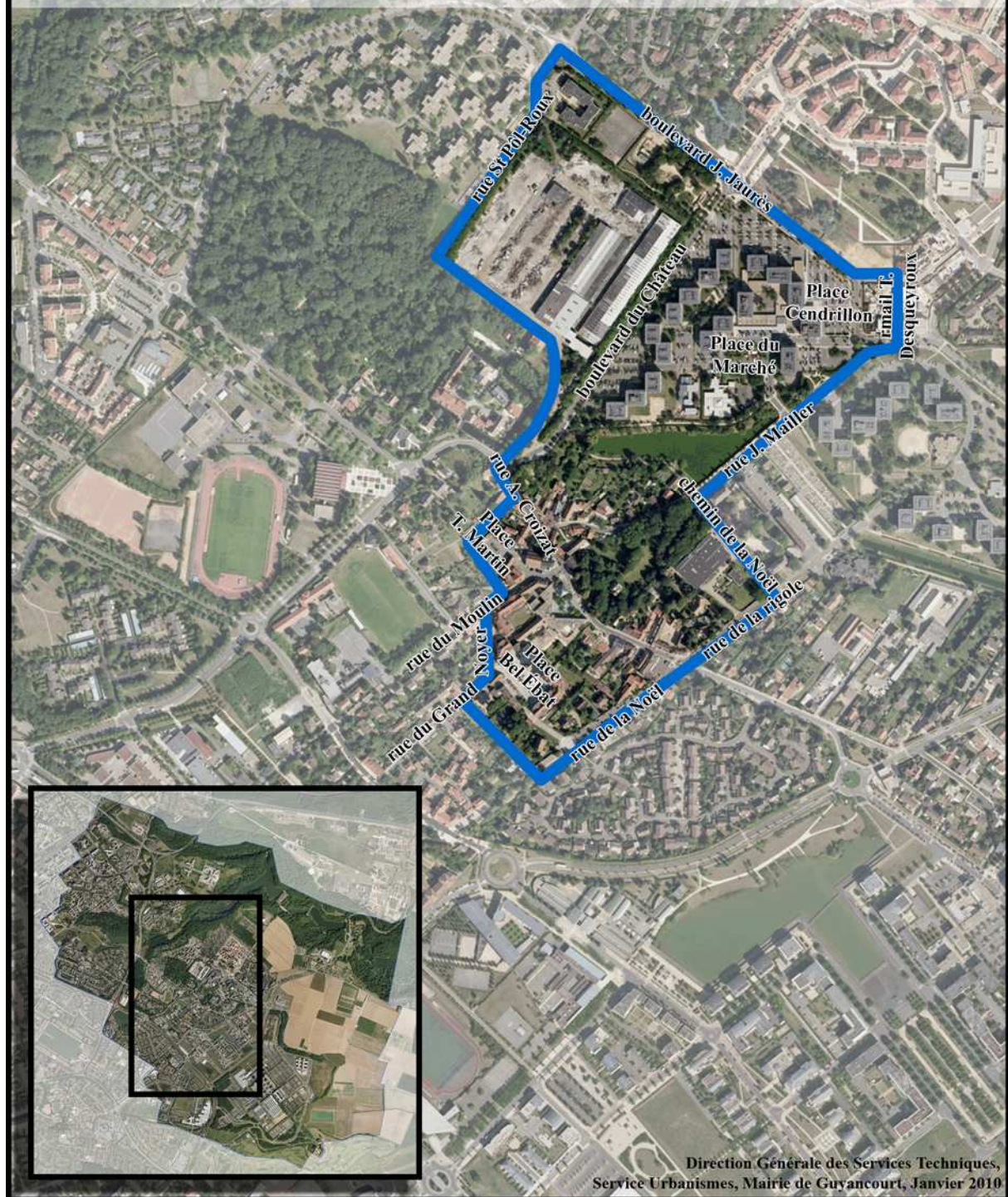
*Quartier des Saules (plan n° 2)*



Direction Générale des Services Techniques,  
Service Urbanismes, Mairie de Guyancourt, Janvier 2010

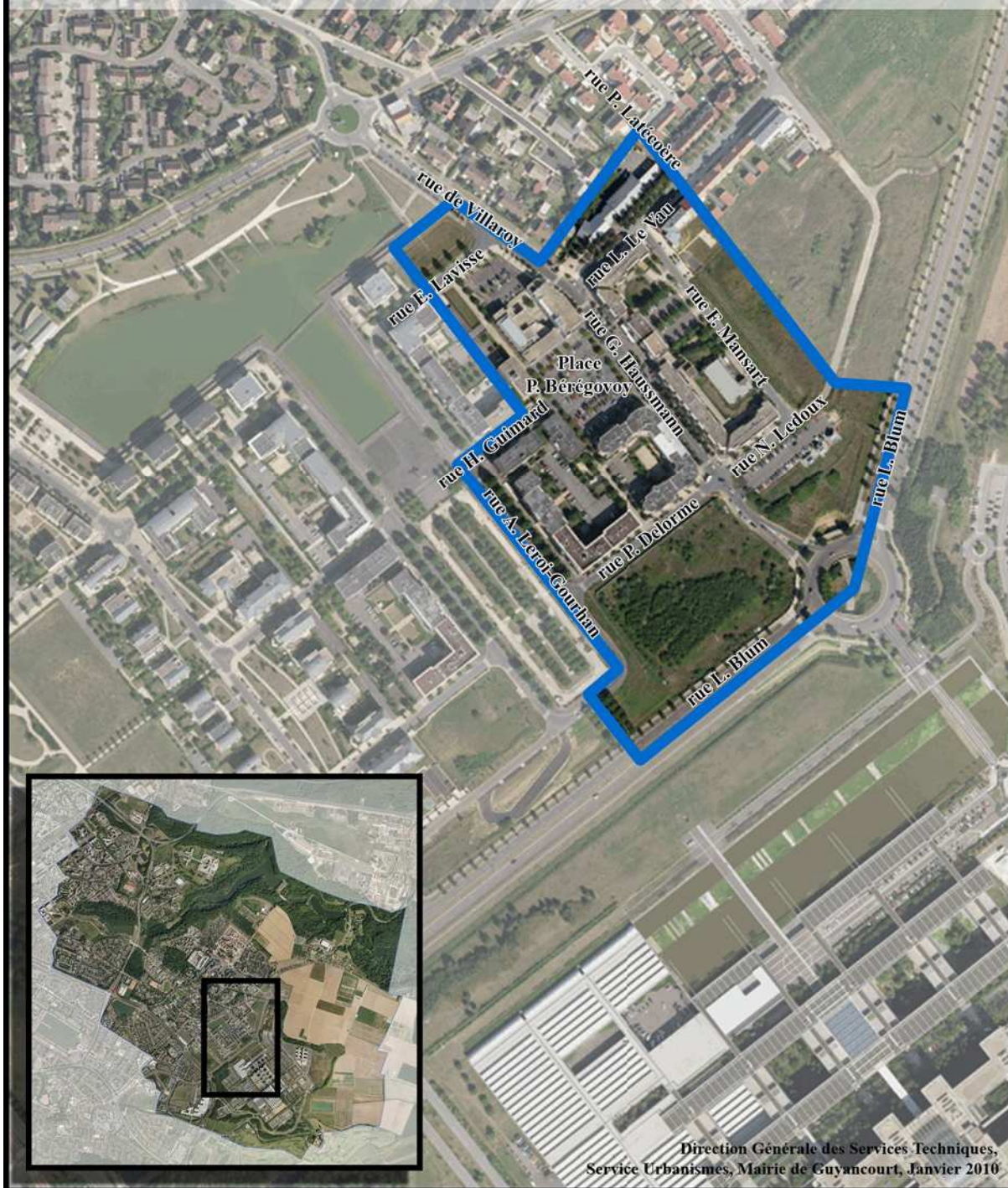
# Implantation commerciale et artisanale périmètre de préemption

*Quartiers Centre-Ville / Pont du Routoir (plan n° 3)*



# Implantation commerciale et artisanale périmètre de préemption

*Quartier de Villaroy (plan n° 4)*



Direction Générale des Services Techniques,  
Service Urbanismes, Mairie de Guyancourt, Janvier 2010

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2010  
LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE

M. François DELIGNÉ

Mme Geneviève SAGBOHAN

M. Yves MACHEBOEUF

Mme Nathalie HATTON ASENSI

M. Yannick OUVRARD

Mme Danielle HAMARD

M. Benoît FERRÉ

Mme Marie-Christine LE TARNEC

M. Patrick PLANQUE

Mme Armelle LE BRAS CHOPARD

M. Nicolas BESCOND

M. Robert CADALBERT

Mme Marie-Claude BOURDON

M. Philippe MAINE

Mme Jacqueline ODE

M. Philippe BONANNI

Mme Catherine MOVAHEDKHAH

M. Bernard TABARIE

Mme Malika REBOULET

M. Stéphane OLIVIER

Mme Danièle VIALA

M. Roger ADÉLAÏDE

Mme Michelle BOCK

M. Gabriel CIMINO

Mme Zora DAÏRA

M. Gilles BRETON

Mme Anne TOUZEAU

M. Lassaâd AMICH

Mme Geneviève TRAMCOURT

M. Régis SCHILARDI

M. Julien OECHSLI

Mme Joseline LAURENT

M. Olivier PERNOT

M. Pierre-Marie HOUETTE